

BIOFA 1000, 1001, 1061 à 1079

LASURES A L'HUILE satinées, pour boiseries

Pour : INTERIEUR , EXTERIEUR
Phase : HUILEUSE

PROPRIETES

Lasures microporeuses, finition satinée translucide, résistante aux intempéries, à base de matières naturelles. Protège par un film élastique et hydrophobe ; satisfait à la norme Européenne EN 71/3 « Sécurité des jouets » et à la norme DIN 53160 « Tenue à la transpiration et à la salive ». Pour bois secs, rabotés ou poncés, durs ou tendres. Menuiseries extérieures et intérieures (fenêtres, palissades, portes, meubles, planchers, ossatures bois, balcons, colombages, jouets, etc...). Peut également s'appliquer sur des bois de sciage brut, mais compte tenu du pouvoir d'absorption, les quantités utilisées seront plus importantes et l'intensité des teintes sera plus prononcée.. La lasure incolore 1075 est à réserver pour l'intérieur (protègent pas des u.v.). L'utilisation de la lasure blanche 1077 permet d'atténuer la couleur des bois foncés.

1001 et 1001 sont des bases, 1075 est incolore (uniquement pour l'intérieur car pas de filtre aux ultra-violets).

ATTENTION : les produits BIOFA complètent et finissent les boiseries. Par philosophie BIOFA souhaite d'éviter des produits nuisibles ou toxiques ; les règles de l'art (DIN 68800-2) doivent faire partis de la conception ; le choix des bois et la mise en œuvre sont primordiaux, ainsi que de respecter les classes de durabilité DIN EN 350-2 et de résistance DIN 68364 dans les différentes situations des expositions aux intempéries. Dans certains cas la prévention par un traitement chimique de synthèse est nécessaire ; d'où l'importance de la norme DIN 68800.

COMPOSITION

White Spirit purifié sans aromates, ester de résine de colophane d'huile de ricin, huile de soja, standolie d'huile de bois, huile de ricine, huile de lin, huile de carthame, pigments selon coloris, agent matifiant, oxyde de zinc, argile

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative , les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

gonflante, agent mouillant, siccatif à l'octoate de cobalt, siccatif de calcium, zirconium et manganèse, antimousse, antioxydants.

MISE EN OEUVRE

1. PREPARATION DU SUPPORT

Le support doit être sec (moins de 12% d'hygrométrie), propre, dépoussiéré et exempt de taches de graisse et d'huile. Nettoyer éventuellement avec le DILUANT BIOFA 0500. Nettoyer et poncer les anciennes lasures bien adhérentes, éliminer entièrement les anciennes peintures par ponçage. Les bois à forte teneur en tanin comme le chêne ou les bois exotiques (châssis, portes,...) devront être dégraissés à l'aide d'une solution à l'alcool.

A l'extérieur appliquer au préalable une couche de lasure diluée à 50% au diluant BIOFA 0500. Pour une protection selon DIN 68805 (anti-bleuissement) traiter d'abord avec une imprégnation garantie RAL. A l'extérieur les panneaux en multiplex doivent être traités avec un fongicide classique. Ponçage intermédiaire au grain 180-240.

2. COUCHE DE FOND

Bien remuer avant utilisation. Appliquer en fines couches avec un pinceau spécial lasures ou par projection. A l'intérieur le produit peut être dilué avec le diluant BIOFA 0500. Ponçage si nécessaire.

3. COUCHE DE FINITION

A l'extérieur appliquer encore deux couches successives. A l'intérieur une couche supplémentaire accentue la teinte. Ponçage intermédiaire éventuel. Les lasures teintées peuvent être mélangées à la lasure incolore, ou au diluant selon l'intensité de la teinte souhaitée. Une fine application met particulièrement en valeur la structure du bois. Les portes et fenêtres devront recevoir avant la pose de verre au minimum une couche de lasure diluée et une couche de lasure (voir VOB, partie C, DIN 18355)

Important : Faire un essai préalable. Pendant l'application et durant le temps de séchage, veillez à bien ventiler et aérer les locaux. Ne pas appliquer en dessous de 12°C. Mélanger des pots de charges différentes.

APPLICATION AU PISTOLET

Goblet: gicleur 1.5-1.8mm, 3-4 bar ;
Airless : gicleur 0.23-0.28 mm, 2 bar sur 80 bar

4. NETTOYAGE DU MATERIEL

Utiliser le diluant BIOFA 0500 après usage. Le diluant utilisé peut être réutiliser après décantation.

5. ENTRETIEN ET SOIN DES SURFACES

Les fenêtres et portes lasurées sont à nettoyer à l'éponge avec un savon neutre, BIOFA 4010 NACASA, après environ 6 mois. Rincer à l'eau claire. Eviter des produits abrasifs ou au ph alcalin. Les boiseries exposées sont à inspecter une à deux fois par an après nettoyage ; elles doivent garder un film de protection intact ; rénover les si nécessaire : traiter avant un grisaillement, un écaillage ou la formation de microfissures à la lasure teintée.

SECHAGE

Ponçable et recouvrable après 12 heures, sec à cœur après 7 jours (20°C / 50-55% d'hygrométrie) Une température plus basse, une hygrométrie élevée, une forte teneur en tanins ou des supports en bois exotiques peuvent engendrer des temps de séchage plus importants.

CONSOMMATION - RENDEMENT

La consommation dépend de l'absorption et du traitement préalable du support.

1. couche : 70-100ml/m², 10 à 14m² au litre
2./3. couche : 30-50 ml/m², 20 à 30m²/litre

STOCKAGE

Au frais et au sec. Une peau peut se former dans les emballages entamés, fermer hermétiquement les récipients.

CONDITIONNEMENT

750 ml, 2,5 L et 10L, bidons métalliques

CONSEILS DE SECURITE

Laisser sécher les chiffons imbibés de lasures sur des surfaces non inflammables (risque d'auto inflammation), les étendre après les avoir trempés dans l'eau ou et mettre à l'abri dans des contenant métalliques hermétiquement fermés. Le produit n'est pas inflammable par lui-même. Contient du cobaltbis-(éthylhexanoate). Peut provoquer des réactions allergiques. En réchauffant ou en pulvérisant les mélanges lasures/air peut être explosif. Les produits naturels se gardent aussi hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors de l'application respecter les règles de sécurité de protection de la peau. Porter un masque à poussière fine lors du ponçage. Une odeur caractéristique peut émaner du fait de l'utilisation de matières premières naturelles.

RECYCLAGE :

Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit liquide est à mettre dans le container pour peintures ou selon le règlement local en vigueur. Petites quantités et chiffons une fois secs peuvent être mis dans les ordures ménagères. Déposer les conditionnements vides et secs dans une déchetterie. Les conditionnements non nettoyés sont à traiter comme le produit.

Déchets liquides - EAK 080111

VOC : valeur max EU cat. A/e : 400g/l (2010) Le produit contient max. 390 g/l
--

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.